

Privilège—M. W. Baker

Voilà ce qui s'est passé ici, aux Communes, madame le Président. L'aide des chercheurs d'un parti à la Chambre des communes a été assurée à ce petit croupion rouge là-bas, aide qu'on n'était pas disposé à donner à un autre parti.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Et l'Orateur Jerome a ajouté:

Les comités des caucuses peuvent donc se servir de ces fonds pour effectuer des recherches ou entreprendre toute autre activité qu'ils jugent utile.

C'est la troisième injustice à cet égard et l'objet de la troisième décision du précédent président de la Chambre en ce qui concerne cette activité.

Je ne citerai qu'un extrait du jugement de l'Orateur Jerome, mais je pense qu'il vaut la peine de le lire en entier et de l'étudier. Je prétends humblement qu'il s'applique exactement aux faits et aux arguments de cette affaire. L'Orateur Jerome poursuit, comme on peut le voir à la page 2181 du *hansard*:

... il me semble néanmoins préférable de n'utiliser à cette fin que le budget de recherche du caucus. Je ne veux pas aller ...

Il ne s'agit pas du budget du bureau des relations fédérales-provinciales, ni du budget du Conseil privé, ni d'un ministre de la Couronne, mais de fonds qui sont alloués plus ou moins également à tous les députés. C'est là une décision importante de l'exprésident de la Chambre.

Voici enfin un dernier extrait du jugement de l'Orateur Jerome que j'aimerais voir figurer au compte rendu:

Je dis simplement à la Chambre, bien que cela ne constitue pas une conclusion officielle tirée de la question de privilège, qu'à mon avis il serait plus sage de veiller, chaque fois qu'on agit ainsi, quand des deniers publics servent à financer un comité de ce genre, même s'il s'agit d'un comité officieux, à choisir des députés appartenant à plus d'un parti siégeant à la Chambre.

Ce qui veut manifestement dire que le gouvernement ne doit pas utiliser ses ressources, dans la Fonction publique ou ailleurs, pour aider uniquement les groupes de députés ou les partis de la Chambre des communes qui appuient la position du gouvernement. Et c'est ce qui s'est produit dans le cas qui nous occupe. Il est bel et bien question d'injustice.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je l'ai dit et je le répète, rapidement toutefois parce que je sais que le député qui sourit, là-bas, est impatient de rentrer chez lui ...

M. Chénier: Non, prenez votre temps.

M. Baker (Nepean-Carleton): Trois options s'offrent à nous dans cette affaire. Nous pouvons d'abord supposer que c'est pure coïncidence si le libellé de l'étude du Nouveau parti démocratique est identique à celui du rapport du gouvernement. Ce serait là la première possibilité. Il serait totalement fortuit que les deux textes soient absolument identiques jusque dans la ponctuation.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais seulement savoir combien de temps le député a déjà consacré à cette question de privilège. Jusqu'à maintenant, je n'ai rien compris à ses explications.

Une voix: Assoyez-vous!

M. Rose: Je suis certain que la Chambre sera disposée à lui accorder à l'unanimité du temps supplémentaire pour qu'il puisse s'expliquer.

Mme le Président: Voilà en partie le problème qui m'est posé. C'est pourquoi j'écoute le député afin de m'assurer que je comprends bien la question qu'il expose à la Chambre et de

porter un jugement sur cette question. Je dois l'écouter, mais je signale au député et à la Chambre que j'ai encore plusieurs autres questions de privilège à entendre cet après-midi. Je ne voudrais pas obliger la Chambre à expédier ses travaux plus rapidement que les députés ne le voudraient. Néanmoins, d'autres députés désirent soulever la question de privilège. Je dois les entendre tous. Quant à moi, il n'y a pas de problème. Je resterai ici aussi longtemps que les députés le voudront. Mais je crois qu'il faut faire preuve d'une certaine justice dans la répartition du temps de parole entre les députés. Le député de Nepean-Carleton est bien placé pour le savoir, et je l'invite donc à en venir rapidement au fait.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne voudrais pas empiéter sur le droit de parole des autres députés. Je vais donc abrégé mon argumentation.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il existe d'autres faits à l'appui de ce que j'allègue. Je tiens à répéter cette allégation car elle contribue à établir l'évidence de la question. J'ai dit que d'après des sources d'information dignes de foi, l'auteur du document Broadbent est un conseiller constitutionnel du bureau des relations fédérales-provinciales du cabinet fédéral. Voilà un des éléments que Votre Honneur doit prendre en considération dans l'examen de cette affaire. Il existe également d'autres preuves.

● (1420)

Je tiens à reprendre mon intervention là où j'ai été interrompu par le député de Mission-Port Moody (M. Rose). J'ai dit qu'il existait trois possibilités dans cette affaire. Les voici. La première, c'est que ce soit une pure coïncidence que les mêmes termes aient été employés dans le rapport du NPD et dans celui du gouvernement.

M. Chénier: Absolument.

M. Baker (Nepean-Carleton): Une pure coïncidence. Personne n'a lu quoi que ce soit, personne n'a préparé quoi que ce soit; c'est par pure coïncidence que l'on retrouve les mêmes mots dans les deux rapports. Voilà la première possibilité. Comme je l'ai dit avant le dîner, il faut vraiment de la bonne volonté pour croire et accepter cette explication en toute conscience.

La deuxième possibilité, est la suivante. Sous le couvert de la nuit, un agent du NPD—j'ignore qui, peut-être le député de Mission-Port Moody—je ne sais pas s'il avait une cagoule, est venu voler un brouillon des documents du gouvernement dans le bureau du Conseil privé. C'est bien possible. Les députés de ce parti prétendent toutefois qu'ils sont honnêtes. Si cela s'était passé de la sorte, ils l'avoueraient. La GRC pourrait porter les accusations qui s'imposent contre eux. Voilà la deuxième possibilité.

La troisième possibilité est la seule qui reste parce que les autres tiennent tellement peu debout que l'on n'arrive pas à les croire. Si le comité étudiait la question, il constaterait que la seule possibilité qui reste, c'est que les représentants du Nouveau parti démocratique ont reçu de l'aide des hauts fonctionnaires du gouvernement qui préparaient le document que le gouvernement compte envoyer à Londres.